

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 2^e jour du mois de **décembre** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Martine Lanctôt, conseillère et mairesse suppléante
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller

Absences : M. Philippe Pagé, maire
M. Enzo Marceau, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Lanctôt, mairesse suppléante, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-12-225

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Novembre 2024
- 3.2. Journal de facturation – Novembre 2024
- 3.3. Calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil municipal
- 3.4. Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux
- 3.5. Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 – Adoption du budget 2025
- 3.6. Séance extraordinaire du 16 décembre 2024 – Dépôt du projet de règlement de taxation et autres sujets
- 3.7. Affectation des surplus pour l'année 2024
- 3.8. JEVI - Adhésion 2025
- 3.9. Infotech – Renouvellement 2025

4. LÉGISLATION

- 4.1. Adoption du Règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille
- 4.2. Avis de motion et dépôt de projet de Règlement 2024-09 modifiant le Règlement 2021-05 relatif à la gestion contractuelle

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendies – Adoption an 3
- 5.2. Renouvellement de l’entente de fourniture incendie avec la Municipalité de Wotton
6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Programme de résilience et d’adaptation face aux inondations (PRAFI) – Dépôt d’une demande d’aide financière
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de novembre 2024 – Aucun permis
 - 8.2. Motion de remerciements et de félicitations à l’équipe municipale responsable de l’entretien paysager pour l’obtention du 5^e fleuron
 - 8.3. Rapport d’activités 2024 et priorités 2025 – Agente de développement en communication
 - 8.4. Programme Communauté Formid’Arbres – Dépôt d’une demande d’aide financière pour un projet de verdissement dans le périmètre urbain
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Embauche pour le poste de préposé à l’entretien de la patinoire
 - 9.2. Autorisation de paiement à Groupe Prévost pour la réfection de la zone 0-5 ans et du parc
 - 9.3. Autorisation d’aller en demande de soumission pour les travaux du parc (structures commémoratives, panneaux acoustiques, filets pour le terrain de balle et le remplacement des estrades)
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2024-12-226

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 et qu’ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucun citoyen présent.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2024-12-227

3.1 Adoption des comptes à payer – Novembre 2024

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 27 octobre au 22 novembre 2024 au montant de cent cinq mille trois cent vingt-six dollars et quatre-vingt-seize sous (105 326,96 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Novembre 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de novembre 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2024-12-228

3.3 Calendrier 2025 des séances du conseil municipal

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal adopte le calendrier des séances du conseil municipal 2025 suivant :

Séance
13 janvier 2025
3 février 2025
3 mars 2025
7 avril 2025
5 mai 2025
9 juin 2025
7 juillet 2025
11 août 2025
8 septembre 2025
2 octobre 2025
17 novembre 2025
8 décembre 2025

QUE l'heure des séances ordinaires du conseil municipal soit 19 h et que le lieu des séances soit le Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la liste des dons et autres avantages reçus par les membres du conseil municipal et les employés municipaux

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre de dons et autres avantages reçus par les membres du conseil et les employés municipaux pour l'année 2024 et mentionne qu'aucun don ou avantage n'a été reçu.

2024-12-229

3.5 Séance extraordinaire du 16 décembre 2024, à 19 h – Adoption du budget

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal pour l'année 2025 doit être adopté avant le 31 décembre 2024 lors d'une séance portant exclusivement sur le budget;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Pierre Bellerosee
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QU'une séance extraordinaire ait lieu le 16 décembre 2024, à 19 h, pour l'adoption du budget et l'adoption du Plan triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE

2024-12-230

3.6 Séance extraordinaire du 16 décembre 2024, à 20 h – Dépôt du projet de règlement de taxation et autres sujets

CONSIDÉRANT QUE le budget municipal pour l'année 2025 sera adopté lors d'une séance extraordinaire, le 16 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de déposer le projet de règlement de taxation dans une séance subséquente afin de pouvoir adopter le projet final en janvier et procéder à la taxation;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QU'une séance extraordinaire ait lieu le 16 décembre 2024, à 20 h, pour le dépôt du projet de règlement de taxation 2025 et d'autres sujets au besoin.

ADOPTÉE

2024-12-231

3.7 Affectation de surplus pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait prévu que certaines dépenses seraient affectées au surplus durant l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets sont la refonte des règlements d'urbanisme, l'acquisition d'une camionnette et d'une remorque, l'aménagement du parc et l'étude d'opportunité du Service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le budget 2024 prévoyait également un vingt mille dollars (20 000 \$) d'affectation au Fonds de roulement pour l'acquisition de la camionnette et de la remorque;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a versé une somme de onze mille cinq cents dollars (11 500 \$), dans le Fonds région et ruralité (FRR) afin d'aider financièrement les municipalités du territoire dans la concordance de leurs règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'affecter les montants réels à ces surplus affectés et au Fonds prévus aux différents projets;

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Joël Nadeau
Et unanimement résolu par les membres du conseil présents***

QU'une dépense réelle de quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-sept dollars et quatre-vingt-huit cents (96 567,88 \$) soit affectée comme suit :

Projet	Montant	Affectation de la dépense
Refonte des règlements d'urbanisme	30 143,35 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 11 500 \$: FRR de la MRC des Sources • 18 643,35 \$: Surplus affecté
Aménagement du parc	32 540,00 \$	Surplus affecté
Étude d'opportunité SSI	3 884,54 \$	Surplus affecté
Acquisition d'une camionnette et d'une remorque	44 463,73 \$	<ul style="list-style-type: none"> • 14 463,73 \$: Fonds de roulement • 30 000 \$: Surplus affecté

QUE cette dépense comprend les factures des fournisseurs suivants :

Icarium Groupe conseil (Étude d'opportunité SSI)

- 571
- 585
- 599

Consultants GTE (Refonte des règlements d'urbanisme)

- 24-004
- 24-011
- 24-020
- 24-028
- 24-034
- 24-044
- 24-065
- 24-070
- 24-076

Construction Groupe Prévost (Aménagement du parc)

- 22744

Thibault GM (Acquisition camionnette)

- 306643

Remorque Gator (Acquisition remorque)

- 29536

QUE le Fonds de roulement soit remboursé sur une période de quatre ans au montant de trois mille six cent quinze dollars et quatre-vingt-treize sous (3 615,93), soit jusqu'en 2028.

ADOPTÉE

2024-12-232

3.8 JEVI – Adhésion 2025

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention au suicide JEVI offre des services gratuitement pour la communauté estrienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bienfaisance travaille activement à faire diminuer le taux de suicide en Estrie comme partout ailleurs au Québec;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la somme de cent dollars (100 \$) au Centre de prévention du suicide JEVI pour la campagne 2025.

QUE cette dépense soit affectée au budget d'opération 2025.

ADOPTÉE

2024-12-233

3.9 Infotech (logiciel Sygem) – Contrat de service

CONSIDÉRANT QU'Infotech est le fournisseur du logiciel Sygem de la Municipalité pour la gestion administrative;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle son contrat de service avec Infotech pour l'année 2025 pour un montant de six mille six cent soixante-douze dollars (6 672 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2024-12-234

4.1 Adoption du Règlement 2024-08 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU QU'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 novembre par le conseiller M. Enzo Marceau et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

4.2 Projet de Règlement 2024-09 modifiant le Règlement 2021-05 relatif à la gestion contractuelle

Un avis de motion est par la présente donnée par le conseiller, **M. Pierre Bellerose**, qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2024-09 modifiant le Règlement 2021-05 relatif à la gestion contractuelle sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2024-09 modifiant le Règlement 2021-05 relatif à la gestion contractuelle.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-12-235

5.1 Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques incendies – Adoption an 3

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil adopte le rapport d'activités annuel 2023 produit en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* pour le schéma de couvertures de risques dont copie sera envoyée au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

2024-12-236

5.2 Renouvellement de l'entente de fourniture incendie avec la Municipalité de Wotton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille et la Municipalité de Wotton ont une entente de fourniture de service incendie depuis 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'entente permet de répondre efficacement aux besoins en matière incendie sur le territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il est opportun de la renouveler pour une période de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025, afin de respecter les obligations en matière incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a transmis un budget prévisionnel pour ce service en 2025;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents***

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente selon les conditions et le budget prévisionnel établis pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE le maire, M. Philippe Pagé, et la direction générale, Mme Julie Vaillancourt, soient autorisés à signer tous les documents concernant cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-12-237

6.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – Reddition de comptes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le 13^e et 14^e Rang et le 2^e et 3^e Rang de Saint-Camille sont des frais inhérents admissibles au PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);

CONSIDÉRANT le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière de vingt mille dollars (20 000 \$) a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la dépense nette pour la Municipalité est de vingt-quatre mille cinq cent un dollars (24 501 \$);

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve la dépense de vingt-quatre mille cinq cent un dollars (24 501 \$) relative aux travaux d'amélioration réalisés dans le 13^e et 14^e Rang et le 2^e et 3^e Rang de Saint-Camille et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

QUE vingt mille dollars (20 000 \$) de la dépense soit pris dans le PPA-CE.

QUE la différence soit prise à même le budget d'opération de la Municipalité.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2024-12-238

7.1 Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Dépôt d'une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT les débordements fréquents de la rivière Nicolet dans les secteurs du 9^e et 10^e Rang et du 13^e et 14^e Rang de la municipalité, inondations qui menacent la durabilité des infrastructures routières ;

CONSIDÉRANT QUE les inondations dans le 13^e et 14^e Rang ont pour conséquence d'enclaver les nombreux résidents du chemin Durand, entraînant des enjeux importants de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques risquent d'entraîner au cours des prochaines années une augmentation des épisodes d'inondation dans ces secteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté, en 2023, un plan de réduction des GES sur son territoire basé sur les solutions nature, où sont mises de l'avant des méthodes non artificielles d'adaptation aux risques environnementaux telles que le verdissement urbain et l'élargissement des bandes riveraines ;

CONSIDÉRANT QUE les bandes riveraines de la rivière Nicolet, dans le secteur du 13^e et 14^e Rang, n'ont fait l'objet d'aucune altération et sont depuis 10 ans la propriété d'un organisme de conservation voué à en protéger l'intégrité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite comprendre les origines de ces inondations afin de pouvoir agir adéquatement dans la protection des personnes et des infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet Aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du PRAFI;

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables;

QU'elle s'engage également, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné, le cas échéant.

QUE la direction générale, Mme Julie Vaillancourt, soit autorisée à signer tous les documents à cet effet pour la Municipalité.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de novembre 2024 – Aucun permis

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne aux membres du conseil qu'aucun permis n'a été délivré en novembre 2024.

2024-12-239

8.2 Motion de remerciements et de félicitations à l'équipe municipale de l'entretien paysager pour l'obtention du 5^e fleuron

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des Fleurons du Québec se fait au trois (3) ans et que celle-ci porte sur l'entretien des terrains municipaux, des terrains commerciaux et des terrains privés, tant pour le gazon que les plates-bandes;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2024 était l'année d'évaluation pour les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité détient 4 fleurons depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'évaluation 2021, la Municipalité a reçu un rapport avec des recommandations d'amélioration de notre entretien paysager dans le but d'obtenir un 5^e fleuron

CONSIDÉRANT QUE l'équipe municipale, constituée de Samuel Bonneau-Rivest pour l'entretien des gazons et Mme Caroline Charland pour l'entretien des plantes, a travaillé de manière exceptionnelle afin de respecter les critères et recommandations de la dernière évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont fiers du travail accompli par l'équipe municipale au cours des trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE lors du 19^e gala des Fleurons du Québec, le 21 novembre dernier, la Municipalité s'est fait décerner son 5^e fleuron;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil remercie et félicite Mme Caroline Charland pour l'entretien des plantes et son travail rigoureux durant ces dernières années qui ont contribué grandement à ce 5^e Fleuron.

QUE le conseil remercie et félicite M. Samuel Bonneau-Rivest pour l'entretien des gazons lors des dernières années.

QUE le conseil remercié et félicite l'ensemble des citoyens, citoyennes, commerces et entreprises qui ont contribué à l'obtention de ce 5^e fleuron.

ADOPTÉE

2024-12-240

8.3 Rapport d'activités 2024 et priorités 2025 – Agent de développement en communication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport des activités de l'année en cours à la MRC des Sources pour le poste d'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2024 de l'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit produire un rapport pour les priorités d'intervention en 2025 pour le poste d'agent de développement en communication;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des priorités 2025 de l'agent de développement en communication;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte et adopte le rapport d'activités 2024 et les priorités d'intervention 2025 de l'agente de développement en communication de la Municipalité.

QUE le conseil autorise la direction générale à transmettre ce rapport à la MRC des Sources.

QUE le conseil remercie Mme Émilie Burelle pour le travail accompli durant l'année en cours ainsi que pour sa précieuse collaboration auprès de nos partenaires.

ADOPTÉE

2024-12-241

8.4 Programme Communauté Formid'Arbres – Dépôt d'une demande d'aide financière pour un projet de verdissement dans le périmètre urbain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'est dotée en 2016 d'une Politique de l'arbre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de celle-ci, la Municipalité s'engage à maintenir des investissements récurrents pour la plantation d'arbres, à rester à l'affût d'opportunités pour bonifier ces investissements et à sensibiliser la population à la cause des arbres et à favoriser sa participation;

CONSIDÉRANT le risque croissant d'épisodes de chaleurs extrêmes et le rôle que jouent les arbres dans la lutte aux îlots de chaleur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté, en 2023, un plan de réduction des GES sur son territoire basé sur les solutions nature, où sont mises de l'avant des méthodes non artificielles d'adaptation aux risques environnementaux telles que le verdissement urbain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance des conditions de soutien financier du programme Communautés Formid'Arbres et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de dix mille dollars (10 000 \$) au programme Communautés Formid'Arbres pour un projet de verdissement.

QUE la direction générale, Mme Julie Vaillancourt, soit autorisée à signer tous les documents à cet effet pour la Municipalité.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-12-242

9.1 Embauche pour le poste de préposé à l'entretien à la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un affichage de poste pour l'entretien de la patinoire lors de la saison 2024-2025;

CONDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des entrevues avec chacune des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche recommande M. Émile Fontaine et Mme Éloane Fontaine;

CONSIDÉRANT QUE cette fratrie souhaite se partager les heures pour combler le poste;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal embauche Mme Éloane Fontaine et M. Émile Fontaine, de manière conjointe, à occuper le poste pour l'entretien de la patinoire.

QUE ce poste soit offert au salaire minimum.

ADOPTÉE

2024-12-243

9.2 Autorisation de paiement à Groupe Prévost pour la réfection de la zone 0-5 ans du parc et de l'espace de commémoration

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réfection de la zone 0-5 ans du parc et l'aménagement de l'espace de commémoration;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués conformément à l'appel d'offres;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder au paiement de la facture de Groupe Prévost au coût de cent trois mille six cent soixante-douze dollars et quatre-vingt-seize cents (103 672,96 \$).

ADOPTÉE

2024-12-244

9.3 Autorisation d'aller en demande de soumissions pour les travaux du parc (structures commémoratives, panneaux acoustiques, filets pour le terrain de balle et remplacement des estrades)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des subventions pour la réfection du parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en demande de soumissions pour les travaux prévus, tels que les structures de commémoration, les panneaux acoustiques du Toit des Quatre-temps, les filets pour le terrain de balle et le remplacement des estrades;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil autorise la direction générale à demander des soumissions pour les travaux mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucun citoyen présent.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La correspondance est déposée aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-12-245

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Martine Lanctôt, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante

